

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELLOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO

représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Eléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-001-19108/25/CM

■ Approbation de deux démarches partenariales avec la Chambre d'Agriculture et l'ARDEAR pour des projets de coopérations financés par le fonds européen FEADER

146255

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Au titre de ses compétences la Métropole exerce notamment des missions en matière de développement et aménagement économique, d'aménagement de l'espace métropolitain, d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager et de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Dans ce cadre, depuis 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles, mènent ensemble un des plus grands Projet Alimentaire Territorial (PAT) de France réunissant 121 communes et plus de 2 millions d'habitants. Ce territoire complexe et multipolaire possède un patrimoine agricole exceptionnel : près de 4000 exploitations qui valorisent 180 000 ha de terres cultivées (35% du territoire), une activité agricole locale qui occupe la 2ème place régionale avec environ 12 500 emplois et représente plus d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel (source : AGRESTE PACA 2025).

A l'instar du niveau national, l'agriculture du territoire est confrontée à de nombreuses difficultés notamment caractérisées par la diminution des surfaces et du nombre d'exploitations agricoles. Le secteur agricole vieillit : 32% des exploitants ont plus de 65 ans soit environ 1300 exploitations qui d'ici 2030 vont devoir trouver un repreneur.

La feuille de route 2025-2028 du Projet Alimentaire Territorial, approuvée par le conseil métropolitain en juin 2025, comporte d'ailleurs un axe dédié aux politiques d'actions de maintien de la capacité productive durable du territoire afin de contribuer encore davantage à la souveraineté et la résilience alimentaire du territoire.

Consciente de la nécessité d'accompagner les cédants et la transmissibilité des fermes afin de les rendre plus attractives pour la nouvelle génération d'agriculteurs, la Métropole entend s'engager dans deux démarches partenariales.

Le premier partenariat, établi avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, le PETR du Pays d'Arles, le Parc Naturel Régional des Alpilles, la CASA (Conseil Assistance Service Agriculture) et les Jeunes Agriculteurs 13, est intitulé « Passer la terre pour semer l'avenir : dynamiser la transmission des exploitations agricoles sur le territoire des Bouches-du-Rhône, combattre les freins, donner l'envie de transmettre par la synergie du partenariat ». Son but est de fédérer les acteurs du monde agricole à l'échelle départementale. Il porte à ce titre sur trois axes :

- Objectif 1 : Sensibiliser largement (cédants, élus locaux, organismes agricoles et para agricoles) et favoriser une mise en mouvement collective.
- Objectif 2 : Accompagner la transmission d'exploitations et le renouvellement des générations face aux enjeux climatiques pour générer des exploitations économiquement adaptées, dynamiques et durables.
- Objectif 3 : Capitaliser et mutualiser sur la dynamique de la transmission : création d'un observatoire de la transmission.

Afin que les partenaires puissent disposer des moyens nécessaires à la conduite des actions envisagées, ce projet fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre de la mesure FEADER coopération 77.06B « Projets de coopération pour la structuration de filières agricoles - Mise en œuvre », permettant un financement à 80% des dépenses engagées.

Concernant la Métropole Aix-Marseille-Provence, partenaire bénéficiaire du projet, les dépenses concernent la valorisation d'un demi équivalent temps plein et de prestations relatives à la création d'outils de communication, décomposées comme suit :

Partenaire	Montants présentés	Taux et montant de financement externe	Taux et montant d'autofinancement
		80%	20%
MAMP	96 294,00 €	77 035,20 €	19 258,80 €
	Dont 28 800,00€ au titre des prestations		
	Dont 67 494,00€ au titre des dépenses de rémunération (incluant les frais indirects et de déplacement)		

Le second partenariat, sur la même thématique de la transmission en agriculture, porté par l'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR) propose de mettre en œuvre le projet « TRANSMICO », traitant plus spécifiquement de l'accompagnement aux reprises de fermes sous formes collectives.

En effet, face à l'importante valeur financière des fermes à transmettre, les installations agricoles en collectif sont une voie à explorer pour s'installer en agriculture car elles permettent de mutualiser les risques et les moyens financiers, tout en développant l'entraide et la complémentarité des productions. Elles répondent ainsi à de nouveaux besoins souhaités par certains jeunes installés, notamment hors cadre familial.

Ce projet partenarial à l'échelle régionale fait également l'objet d'une demande de financement auprès de la Région Sud dans le cadre de la mesure FEADER coopération 77.06B « Projets de coopération pour la structuration de filières agricoles - Mise en œuvre ».

Ce projet étant complémentaire au premier partenariat susmentionné, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence en soit partenaire non bénéficiaire, sans valorisation de dépenses.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant l'adoption de la Stratégie Europe 2021- 2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération ATCS-009-14803/23/CM du 12 octobre 2023 approuvant la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER 2021-2027 ;
- La délibération n° AGRI-002-18295/25/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 30 juin 2025 portant sur l'approbation de la feuille de route 2025-2028 du Projet Alimentaire Territorial "Cultivons le bien manger en Provence".

Oui le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la feuille de route 2025-2028 du Projet Alimentaire Territorial comporte un axe dédié aux politiques d'actions de maintien de la capacité productive durable du territoire ;
- Qu'il est constaté une baisse effective du nombre de transmissions au sein des familles d'agriculteurs ;
- Qu'il est donc important de mieux anticiper la problématique de la transmission en agriculture et de mieux accompagner les futurs cédants ;
- Que la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et l'ARDEAR se proposent respectivement d'être chefs de file de deux projets partenariaux sur cette thématique ;
- Que ces deux projets partenariaux font l'objet de demandes de subventions auprès de la Région Sud dans le cadre de la mesure FEADER ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est sollicitée pour participer à ces projets en tant que partenaire bénéficiaire (avec une incidence financière) pour le projet porté par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et comme partenaire non bénéficiaire pour celui porté par l'ADEAR ;
- Qu'il convient ainsi de conventionner entre partenaires sur les actions envisagées dans le cadre de ces projets.

Délibère

Article 1 :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est autorisée à être partenaire bénéficiaire du projet partenarial porté par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, faisant l'objet d'une demande de financement auprès de la Région Sud dans le cadre de la mesure FEADER coopération 77.06B « Projets de coopération pour la structuration de filières agricoles – Mise en œuvre ».

Article 2 :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est autorisée à être partenaire non bénéficiaire du projet « TRANSMICO », porté par l'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR), faisant l'objet d'une demande de financement auprès de la Région Sud dans le cadre de la mesure FEADER coopération 77.06B « Projets de coopération pour la structuration de filières agricoles – Mise en œuvre ».

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tout document afférent aux deux projets partenariaux précités, notamment les conventions partenariales ci-annexées et tout document d'exécution en lien avec ces projets.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 611, fonction 6318.

Les crédits liés aux salaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : chapitre 012 natures multiples.

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel » de la sous-politique « Agriculture, alimentation », et seront exécutés par les services gestionnaires « 8AGRI », « 1DRHPA ».

La recette correspondante sera constatée au budget principal, de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : chapitre 74, nature 74758, fonction 6318.

La recette relève de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel » de la sous-politique « Agriculture, alimentation », et seront exécutés par les services gestionnaires « 8AGRI »

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE